



Maxforce[®]
FLY SPOT BAIT



Fiche de

produit

// UTILISATION OPTIMALE

L'Appât pour mouches Maxforce^{MD} est un moyen discret et efficace de se débarrasser des mouches domestiques dans les structures commerciales et résidentielles comme les aires non alimentaires d'établissements commerciaux de manipulation d'aliments, des restaurants, des aires de restauration, des installations d'entreposage, des écoles, des hôpitaux, des résidences pour aînés, des bureaux et des bâtiments dans les ports de plaisance. L'Appât pour mouches Maxforce peut également être appliqué dans les conteneurs à déchets et dans les aires de ramassage des ordures, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

// PRINCIPAUX POINTS FORTS

Puissants attractifs alliés à l'ingrédient actif, l'imidaclopride, qui tue les mouches en 60 secondes ou moins. Ce produit donne immédiatement des résultats et a une longue activité résiduelle.

Avantages de l'Appât pour mouches Maxforce

- Facilité d'application
- Résultats immédiats
- Longue activité résiduelle (jusqu'à 4 semaines)
- Moins grande surface traitée
- Préparation pulvérisable
- Faible odeur
- Maîtrise des mouches résistantes aux pyréthroïdes

Comment appliquer l'Appât pour mouches Maxforce

Diluer l'Appât pour mouches Maxforce en mélangeant 125 g de produit par litre d'eau (1,25 %). Pour ce faire, ajouter 2,2 sachets par litre d'eau (ou 1 sachet par 450 mL d'eau).

Fréquence d'application

Infestations faibles à modérées : appliquer deux litres de solution de pulvérisation pour traiter 100 m² de surfaces où se posent les mouches.

Infestations modérées à importantes : appliquer quatre litres de solution de pulvérisation pour traiter 100 m² de surfaces où se posent les mouches.

Zones d'application

Pulvériser la solution diluée de l'Appât pour mouches Maxforce sur les surfaces où se posent les mouches, comme sur les murs, autour des fenêtres et sur les parois intérieures des bennes à ordures ou des conteneurs à déchets. Pulvériser le produit sur des endroits espacés de 0,3 à 1,0 m², sur les surfaces où les mouches ont tendance à se poser.

// ÉTABLISSEMENTS DE MANIPULATION DES ALIMENTS DE CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE

Les applications dans les établissements de manipulation des aliments de consommation humaine ou animale sont permises **UNIQUEMENT** dans les aires non alimentaires, notamment : salles à ordures, toilettes, entrées et vestibules, bureaux, vestiaires, salles des machines, salles des chaudières, placards à balais et aires d'entreposage (après le conditionnement, la mise en conserve ou l'embouteillage).

// Insectes maîtrisés
mouches domestiques

// Ingrédient actif
imidaclopride à 10 %

// Groupe
4A

// Préparation
WG

// Emballage
50 sachets de 56,7 g

// LES RAISONS D'UTILISER L'APPÂT POUR MOUCHES MAXFORCE

- L'Appât pour mouches Maxforce est efficace et agit rapidement, sans qu'il soit nécessaire de traiter de grandes surfaces
- L'Appât pour mouches Maxforce s'inscrit parfaitement dans un programme général de gestion des insectes nuisibles intégré ciblant les mouches domestiques, qui comprend des mesures d'assainissement et de contrôle environnemental appropriées, comme l'exclusion et une bonne gestion de l'éclairage

// AUTRES RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION

- Appliquer au moyen d'un pulvérisateur à basse pression; ne pas dépasser 20 psi
- Appliquer de nouveau si les mouches domestiques continuent de poser problème, mais attendre au moins 7 jours
- Traiter sous forme de poudre mouillable et agiter le produit dilué régulièrement au cours de la journée
- L'application du produit pourrait laisser un résidu visible ou décolorer certaines surfaces. Avant le traitement, il est conseillé de faire un essai sur une petite surface peu visible
- Éviter de laisser le produit dilué dans le pulvérisateur pendant plus de deux jours. Si le produit dilué est conservé dans le pulvérisateur, il faut l'identifier conformément aux règlements provinciaux

// RESTRICTIONS

- Ne pas appliquer plus de 500 g de produit par 100 m²
- Les appâts doivent être placés dans des endroits INACCESSIBLES pour les enfants, les animaux de compagnie, le bétail ou les animaux sauvages
- Ne pas utiliser dans les aires alimentaires des installations de transformation des aliments ou de fabrication d'aliments ni dans les installations agricoles
- Ne pas appliquer dans les salles de classe ni dans les chambres des patients



Canada hors Québec :
Darcy Olds
905.319.8981

Québec :
Normand Drapeau
514.949.2467

www.bayeres.ca

1-888-283-6847

@BayerGolfCA